





CÔTES D'ARMOR

Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé 2020-2022

Leff Armor communauté a mis en place avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), sur une période de 24 mois, un programme d'aides à l'amélioration de l'habitat privé en faveur de sa population locale.

Les objectifs du programme :

- **réduire la facture énergétique** des ménages propriétaires ou locataires par des travaux d'économie d'énergie : isolation, remplacement de chauffage, changement de menuiseries...
- **permettre le maintien à domicile** des propriétaires occupants par l'anticipation des risques d'accidents domestiques ou la réponse à un besoin immédiat : perte de capacité due à l'âge ou au handicap, retour à domicile après hospitalisation...
 - Des solutions personnalisées existent : douche à siphon de sol, rampe d'accès, monte escalier...
- **produire des logements locatifs conventionnés** (loyers maîtrisés) dans le bâti existant par des travaux d'amélioration énergétique.

DES AIDES IMPORTANTES SONT DISPONIBLES: C'EST LE MOMENT D'AGIR...





UNE ACTION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Denis Manac'h, Vice-président Urbanisme et Habitat, Raphaël Delaroque, conseiller technique Soliha, Emmanuelle Boscher, chargée d'opération Soliha et Patricia Outin, chargée de mission Habitat au sein de Leff Armor communauté ont effectué une visite au domicile de M. Perrault (à gauche). *Image d'archive*

Attention, les travaux ne doivent pas avoir commencé avant réception des accords écrits des financeurs !

RENSEIGNEMENTS

Des **permanences** ont lieu à Lanvollon au Moulin de Blanchardeau et à Châtelaudren-Plouagat au Petit Echo de de la Mode (Bâtiment côté étang) : calendrier des permanences sur www.leffarmor.fr

SOLIHA Côtes d'Armor : 02 96 62 22 00

EXEMPLES DE PROJETS DE RENOVATION

Mieux se chauffer et diminuer sa facture d'énergie

Propriétaires du logement que vous occupez, vous souhaitez en améliorer le confort **en diminuant votre facture énergétique ?** (Exemples de points d'alerte : vos dernières factures de chauffage sont élevées, vous avez peu chauffé cet hiver pour limiter votre facture d'énergie, vous ressentez une sensation de froid chez vous...)

EXEMPLE

Couple de salariés dans le secteur privé avec 2 enfants dont le revenu fiscal de référence de l'année 2019 est de 38 000 €. Les travaux sont l'isolation des combles, le changement d'ouvertures et la pose d'une VMC pour économiser 36 % d'énergie dans leur pavillon des années 70.

Cout de l'opération TTC	14 200 €	
Subvention Action Logement	4 810 €	
Subvention ANAH	3 115 €	
Prime Habiter Mieux	890 €	
Subvention Leff Armor	500€	
Communauté		
TOTAL des AIDES > 65,6 %	9 315 €	
Reste à charge > 34,4 %	4 885 €	
Le reste à charge peut être financé par un Eco-Prêt à Taux		
Zéro sur 5 ans soit des mensualités de 82 €		

Pouvoir rester chez soi en toute sérénité

Propriétaires du logement que vous occupez, vous souhaitez pouvoir adapter votre logement pour répondre à un besoin immédiat (situation de handicap, perte de capacité due à l'âge, retour à domicile en urgence...) ou anticiper les risques d'accidents domestiques ?

Des solutions personnalisées existent : douche à siphon de sol, rampe d'accès...

EXEMPLE

Agée de 75 ans, cette dame est confrontée à des problèmes de santé qui limitent sa mobilité. Il faut adapter la salle d'eau et les WC mais les ressources dépassent à peine 900 € par mois.

Cout de l'opération TTC	8 500 €
Subvention ANAH	3 863 €
Subvention Leff Armor Communauté	500 €
Subvention Caisse de retraite	2000€
TOTAL des AIDES > 74,9 %	6 363 €
Reste à charge > 25,1 %	2 137 €

Rénovation locative

Vous êtes propriétaires bailleurs et vous envisagez des travaux de remise en état générale ou de rénovation énergétique d'un logement locatif ?

EXEMPLE

Un propriétaire vient d'hériter d'une maison inoccupée en centre bourg et souhaite rénover ce type 4 de 90 m² pour le louer à l'année.

Cout de l'opération TTC	€0 000 €
Subvention ANAH	14 000 €
Subvention Action logement	13 775 €
Subvention Leff Armor Communauté	500€
Prime Habiter Mieux	1 500 €
TOTAL des AIDES > 49,6 %	29 775 €
Loyer conventionné social (hors charges)	496 €
Reste à charge > 50,4 %	30 225 €
Le reste à charge peut être financé par des prêts à taux réduits (dont ECO PTZ).	

Le reste à charge peut être financé par des prêts à taux réduits (dont ECO PTZ). Le conventionnement de son bien locatif a permis au bailleur de louer son logement à un couple de salariés du privé avec enfants, aux revenus modestes.

Le propriétaire pourra éventuellement accéder au dispositif fiscal Cosse Ancien : abattement de 50 % sur ce revenu foncier locatif.